

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Loblaw annonce ses résultats pour le deuxième trimestre de 2024

**BRAMPTON, ONTARIO, le 25 juillet 2024** Les Compagnies Loblaw Limitée (TSX : L) (« Loblaw » ou la « société ») a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers non audités pour le deuxième trimestre clos le 15 juin 2024<sup>1)</sup>.

Les résultats de Loblaw pour le deuxième trimestre de 2024 reflètent une solide performance sur le plan de l'exploitation ainsi que l'incidence du règlement des recours collectifs sur la fixation des prix du pain intentés en 2017, qui a eu une incidence négative de 121 millions de dollars sur le bénéfice net. Pour plus de précisions sur le règlement, veuillez consulter le communiqué de la société [ici](#).

Au cours du trimestre, les consommateurs canadiens ont continué d'accorder la priorité à la valeur et ont réagi favorablement aux bannières chefs de file du marché de Loblaw ainsi qu'à ses marques contrôlées et à ses offres personnalisées PC Optimum<sup>MC</sup>. Loblaw a continué de mettre l'accent sur l'excellence en matière de vente au détail dans l'ensemble de ses secteurs d'activité, générant une croissance du chiffre d'affaires et veillant rigoureusement au contrôle des coûts. Une fois de plus, le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail a surpassé celui du secteur de l'alimentation au détail. Le chiffre d'affaires tiré des produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies reflète la vigueur soutenue de la catégorie des produits de beauté, mais a subi la pression liée à la décision de la société de retirer des tablettes certaines catégories de produits électroniques à faible marge. Le taux de croissance du chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance est revenu à un niveau plus habituel, reflétant l'élan continu des nouveaux services de soins de santé. Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail reflète l'accroissement du nombre de visites de clients au cours du trimestre, malgré la très forte croissance du chiffre d'affaires enregistré un an plus tôt. La croissance du chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation a été portée par la vigueur soutenue des magasins à escompte Maxi et NoFrills de la société. L'accent mis sur la valeur s'est traduit par une nouvelle réduction progressive du taux d'inflation interne de la société, celui du prix des aliments affiche pour sa part un recul et demeure inférieur au taux d'inflation total des ménages au Canada, l'indice des prix à la consommation (l'« IPC ») des aliments achetés au magasin ayant diminué pour un sixième trimestre consécutif.

« Notre engagement à offrir valeur, qualité et service a été bien perçu par nos clients, comme en témoigne la hausse de l'achalandage dans l'ensemble de notre réseau de magasins, a déclaré Per Bank, Président et chef de la direction de Les Compagnies Loblaw Limitée. Nous sommes reconnaissants envers notre clientèle pour la confiance qu'elle nous accorde en tant que détaillant de choix pour répondre à ses besoins courants. »

#### FAITS SAILLANTS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2024

- Les produits se sont établis à 13 947 millions de dollars, en hausse de 209 millions de dollars, ou 1,5 %.
- Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est chiffré à 13 658 millions de dollars, en hausse de 187 millions de dollars, ou 1,4 %.
  - Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail (Loblaw) a augmenté de 0,2 % comparativement à celui de 6,1 % inscrit à l'exercice précédent.
  - Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail (Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix) a augmenté de 1,5 % comparativement à celui de 5,7 % inscrit à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé ayant progressé de 5,4 %, ce qui a été en partie contrebalancé par un recul de 2,4 % du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin.
- Le chiffre d'affaires tiré du commerce électronique a augmenté de 14,2 %.
- Le résultat d'exploitation s'est établi à 868 millions de dollars, en baisse de 59 millions de dollars, ou 6,4 %.

- Le montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup> s'est chiffré à 1 713 millions de dollars, pour une augmentation de 73 millions de dollars, ou 4,5 %.
- La marge brute exprimée en pourcentage<sup>2)</sup> du secteur Vente au détail s'est établie à 32,0 %, en hausse de 90 points de base, ce qui s'explique principalement par des améliorations au chapitre des pertes liées aux stocks et des marges brutes dans le secteur des pharmacies au détail, attribuables essentiellement à la composition des ventes.
- Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est chiffré à 457 millions de dollars, en baisse de 51 millions de dollars, ou 10,0 %. La diminution découle essentiellement de charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif.
- Le bénéfice net dilué par action ordinaire s'est établi à 1,48 \$, une diminution de 0,10 \$, ou 6,3 %.
- Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>2)</sup> s'est élevé à 664 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 38 millions de dollars, ou 6,1 %.
- Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire<sup>2)</sup> s'est établi à 2,15 \$, en hausse de 0,21 \$, ou 10,8 %.
- Les dépenses d'investissement nettes se sont chiffrées à 475 millions de dollars, ce qui reflète des dépenses d'investissement brutes de 495 millions de dollars, déduction faite du produit de 20 millions de dollars tiré de la cession d'immeubles.
- La société a racheté aux fins d'annulation 3,2 millions d'actions ordinaires à un coût de 482 millions de dollars. Les flux de trésorerie disponibles<sup>2)</sup> provenant du secteur Vente au détail se sont chiffrés à 475 millions de dollars.

Voir les notes de fin de document à la fin du présent communiqué de presse.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET SECTORIELS

Le tableau qui suit présente les principales mesures de rendement de la société par secteur.

	2024 (12 semaines)				2023 (12 semaines)			
Pour les périodes closes le 15 juin 2024 et le 17 juin 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total
<b>Produits</b>	<b>13 658 \$</b>	<b>367 \$</b>	<b>(78) \$</b>	<b>13 947 \$</b>	13 471 \$	348 \$	(81) \$	13 738 \$
Marge brute <sup>2)</sup>	4 370 \$	329 \$	(78) \$	4 621 \$	4 192 \$	315 \$	(81) \$	4 426 \$
Marge brute exprimée en pourcentage <sup>2)</sup>	32,0 %	s.o.	— %	33,1 %	31,1 %	s.o.	— %	32,2 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>815 \$</b>	<b>53 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>868 \$</b>	925 \$	2 \$	— \$	927 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation <sup>2)</sup>	1 096	53	—	1 149	1 046	39	—	1 085
Montant ajusté du BAIIA <sup>2)</sup>	1 649 \$	64 \$	— \$	1 713 \$	1 587 \$	53 \$	— \$	1 640 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>2)</sup>	12,1 %	s.o.	— %	12,3 %	11,8 %	s.o.	— %	11,9 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	153 \$	37 \$	— \$	190 \$	157 \$	36 \$	— \$	193 \$
<b>Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat</b>	<b>662 \$</b>	<b>16 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>678 \$</b>	768 \$	(34) \$	— \$	734 \$
Impôt sur le résultat				180 \$				193 \$
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat <sup>2)</sup>				254				233
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle				38 \$				30 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social				3				3
<b>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société</b>				<b>457 \$</b>				508 \$
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société <sup>2)</sup>				664				626
<b>Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)</b>				<b>1,48 \$</b>				1,58 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire <sup>2)</sup> (en dollars)				2,15 \$				1,94 \$
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)</b>				<b>308,8</b>				322,5

Le tableau qui suit présente une répartition du chiffre d'affaires total et du chiffre d'affaires des magasins comparables de la société pour le secteur Vente au détail.

Pour les périodes closes le 15 juin 2024 et le 17 juin 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (12 semaines)		2023 (12 semaines)	
	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables
Secteur de l'alimentation au détail	9 653 \$	0,2 %	9 560 \$	6,1 %
Secteur des pharmacies au détail	4 005	1,5 %	3 911	5,7 %
Médicaments sur ordonnance et services de soins de santé	2 110	5,4 %	1 984	6,3 %
Produits de l'avant du magasin	1 895	(2,4) %	1 927	5,0 %

## SECTEUR VENTE AU DÉTAIL

- Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 13 658 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, en hausse de 187 millions de dollars, ou 1,4 %.
  - Pour le secteur de l'alimentation au détail (Loblaw), le chiffre d'affaires s'est élevé à 9 653 millions de dollars et le chiffre d'affaires des magasins comparables a augmenté de 0,2 % (6,1 % en 2023).
    - L'IPC des aliments achetés au magasin s'est établi à 1,7 % (9,1 % en 2023), ce qui est semblable à l'inflation interne du prix des aliments de la société.
    - L'achalandage en magasin du secteur de l'alimentation au détail a augmenté et la taille du panier d'épicerie a fléchi.
  - Pour le secteur des pharmacies au détail (Shoppers Drug Mart/Pharmaprix), le chiffre d'affaires s'est établi à 4 005 millions de dollars et le chiffre d'affaires des magasins comparables s'est accru de 1,5 % (5,7 % en 2023), le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé ayant affiché une augmentation de 5,4 % (6,3 % en 2023), en partie contrebalancée par un recul de 2,4 % du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin (croissance de 5,0 % en 2023).
    - Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances a augmenté de 2,1 % (0,9 % en 2023) et la valeur moyenne des ordonnances s'est accrue de 1,9 % (4,7 % en 2023).
    - La diminution du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin est principalement attribuable à la baisse des ventes de produits alimentaires et de produits pour la maison et à la décision de retirer des tablettes certaines catégories de produits électroniques à faible marge, ce qui a été compensé en partie par la vigueur soutenue des produits de beauté.
- Le résultat d'exploitation s'est établi à 815 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, en baisse de 110 millions de dollars, ou 11,9 %. La diminution découle essentiellement de charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif.
- La marge brute<sup>2)</sup> s'est établie à 4 370 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, en hausse de 178 millions de dollars, ou 4,2 %. La marge brute exprimée en pourcentage<sup>2)</sup> s'est élevée à 32,0 % et a augmenté de 90 points de base, ce qui s'explique essentiellement par des améliorations au chapitre des pertes liées aux stocks et par une hausse des marges brutes dans le secteur des pharmacies au détail, attribuable essentiellement à la composition des ventes.
- Le montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup> s'est chiffré à 1 649 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, en hausse de 62 millions de dollars, ou 3,9 %, en raison d'une augmentation de la marge brute<sup>2)</sup>, qui a été partiellement contrebalancée par une hausse des frais de vente et charges générales et administratives. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires se sont établis à 19,9 %, en hausse de 60 points de base, du fait principalement de la baisse du levier d'exploitation, de l'incidence, d'un exercice à l'autre, des coûts de main-d'œuvre et de certaines activités immobilières, ainsi que des coûts liés à l'optimisation du réseau.
- Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevés à 668 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, en hausse de 11 millions de dollars, ou 1,7 %, en raison essentiellement d'une augmentation de l'amortissement des actifs loués et des actifs liés aux technologies de l'information (« TI ») et d'une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles liée aux conversions de magasins de détail, facteurs en partie contrebalancés par l'incidence de l'amortissement accéléré comptabilisé à l'exercice précédent en raison de la réévaluation de la durée d'utilité estimée de certains actifs liés aux TI. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») et de Lifemark Health Group (« Lifemark ») de 115 millions de dollars (116 millions de dollars en 2023).

- Le 24 juillet 2024, la société et George Weston Limitée (« Weston ») ont conclu une entente de règlement contraignante afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif intentées contre elles à l'échelle nationale du fait de leur implication dans un arrangement de fixation des prix de certains produits de boulangerie emballés dans l'ensemble de l'industrie, entre 2001 et 2015. L'entente de règlement contraignante prévoit un règlement total de 500 millions de dollars. Weston paiera 247 millions de dollars et la société, 253 millions de dollars, montants qui seront compensés par les 96 millions de dollars que la société a déjà versés aux clients dans le cadre du programme de carte Loblaw. Le règlement de 500 millions de dollars a été négocié avec les avocats représentant les consommateurs dans le cadre d'une médiation présidée par le juge en chef de la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Le règlement est assujéti à la finalisation d'un accord de règlement contraignant entre la société et Weston, et les avocats représentant les consommateurs, ainsi qu'à l'approbation du tribunal. Si celui-ci est approuvé, il réglera la totalité des réclamations des consommateurs contre la société et Weston concernant cette affaire. Au deuxième trimestre de 2024, des charges de 164 millions de dollars (121 millions de dollars, déduction faite de l'impôt sur le résultat) ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives au titre de la part de la société dans le règlement total et les coûts connexes.

## **SECTEUR SERVICES FINANCIERS**

- Les produits se sont établis à 367 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, ce qui représente une augmentation de 19 millions de dollars, ou 5,5 %. L'augmentation est attribuable surtout à la hausse des produits d'intérêts découlant de l'augmentation des créances sur cartes de crédit ainsi qu'à la hausse du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*<sup>MC</sup>.
- Le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 16 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, alors que la société avait inscrit des pertes de 34 millions de dollars à la période précédente. L'amélioration est attribuable essentiellement à une charge de 37 millions de dollars relative à une question en matière de taxes à la consommation comptabilisée à l'exercice précédent, à l'augmentation des produits dont il est question plus haut, ainsi qu'à l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de la provision pour pertes sur créances attendues. Cette amélioration a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des radiations contractuelles et des coûts de financement attribuable à la conjoncture macroéconomique actuelle.

## **PERSPECTIVES<sup>3)</sup>**

Loblaw entend poursuivre son initiative d'excellence en matière de vente au détail tout en assurant la progression de ses initiatives de croissance, dans le but d'enregistrer des résultats opérationnels et financiers stables en 2024. Les secteurs d'activité de la société demeurent bien positionnés pour répondre aux besoins courants des Canadiens.

Pour l'exercice 2024 entier, la société continue de s'attendre à ce que :

- ses activités de vente au détail dégagent une croissance du bénéfice plus élevée que celle du chiffre d'affaires;
- la croissance du montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire<sup>2)</sup> se situe au haut de la fourchette à un chiffre;
- les investissements dans notre réseau de magasins et nos centres de distribution se poursuivent grâce à des investissements d'un montant net de 1,8 milliard de dollars, ce qui reflète des investissements en capital bruts d'environ 2,2 milliards de dollars, déduction faite d'un produit tiré des cessions d'immeubles d'environ 400 millions de dollars;
- le remboursement de capital aux actionnaires puisse avoir lieu de par l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

## ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (« ESG »)

Au deuxième trimestre de 2024, la société a continué à réaliser des progrès en ce qui concerne ses piliers ESG :

- *Lutter contre les changements climatiques* : Loblaw a atteint un jalon important de son plan visant à atteindre zéro émission nette en obtenant l'approbation de l'initiative Science Based Targets (« SBTi ») à l'égard de ses cibles de réduction des émissions à court terme fondées sur des données scientifiques. Cette approbation concerne deux des cibles de la société en matière d'émissions de carbone :
  - Réduire les émissions absolues de gaz à effet de serre (« GES ») de Scope 1 et de Scope 2 de 50 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2020.
  - Veiller à ce que 70 % de nos fournisseurs de biens et de services, par type de dépenses, se dotent de cibles fondées sur des données scientifiques d'ici à 2027.

L'appui soutenu de Loblaw au programme de plantes indigènes du WWF-Canada a permis aux jardiniers du sud de l'Ontario et du Québec d'acheter un assortiment de plantes indigènes dans certains centres de jardinage ce printemps. Adaptées aux conditions locales, ces plantes contribuent à des environnements sains, attirent les pollinisateurs et restaurent les habitats fauniques. Ayant accès à ces plantes dans 130 centres de jardinage de la région, les Canadiens peuvent facilement contribuer à la conservation de la biodiversité à même leur cour, leur balcon et au-delà.

- *Faire progresser l'équité sociale* : L'édition 2024 de la Course pour les femmes Pharmaprix<sup>MD</sup> a attiré des participants et des collecteurs de fonds dans 18 collectivités. Fort d'un impressionnant total de 27 000 participants, cet événement a permis de recueillir 3,3 millions de dollars pour soutenir les programmes locaux de santé mentale des femmes d'un bout à l'autre du Canada. En reconnaissance du Mois national de l'histoire autochtone, la société a souligné l'ouverture de son Espace héritage Downie-Wenjack. Le Conseil canadien pour les entreprises autochtones (le « CCIB »), bénéficiaire du don d'investissement communautaire de Loblaw, a célébré le lancement de la Bourse pour les jeunes entreprises autochtones. Enfin, pour célébrer le Mois de la Fierté, les divisions des bannières de Loblaw partout au pays ont participé à la Marche des fiertés.

## OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Pour l'exercice à ce jour, la société a racheté 6,4 millions d'actions ordinaires aux fins d'annulation, à un coût de 952 millions de dollars.

De temps à autre, la société participe à un régime d'achat automatique d'actions (le « RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché.

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues ainsi que le degré d'avancement et l'incidence des déploiements de systèmes de TI. Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent communiqué de presse, y compris, mais sans s'y limiter, aux rubriques « Résultats d'exploitation consolidés et sectoriels » et « Perspectives ». Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et d'autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs, et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits dans le rapport de gestion de la société inclus dans son Rapport annuel de 2023 et à la rubrique 4, « Risques », de sa notice annuelle 2023 pour l'exercice clos le 30 décembre 2023.

Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent communiqué de presse. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

## DÉCLARATION DE DIVIDENDES

Après la clôture du deuxième trimestre de 2024, le Conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de deuxième rang, série B de :

Actions ordinaires	0,513 \$ par action ordinaire, à payer le 1 <sup>er</sup> octobre 2024 aux actionnaires inscrits le 15 septembre 2024
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	0,33125 \$ par action, à payer le 30 septembre 2024 aux actionnaires inscrits le 15 septembre 2024

## EXTRAIT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

La société utilise des mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières, qui font l'objet d'un rapprochement et sont décrites en détail à l'annexe 1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du présent communiqué de presse.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité » ou les « PCGR »), elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Le tableau qui suit présente sommairement les différences entre les mesures financières conformes aux PCGR et les mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de la société, qui font l'objet d'un rapprochement et sont décrites en détail à l'annexe 1.

Pour les périodes closes le 15 juin 2024 et le 17 juin 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (12 semaines)			2023 (12 semaines)		
	Mesures conformes aux PCGR	Éléments d'ajustement	Mesures non conformes aux PCGR <sup>2)</sup>	Mesures conformes aux PCGR	Éléments d'ajustement	Mesures non conformes aux PCGR <sup>2)</sup>
BAIIA	1 547 \$	166 \$	1 713 \$	1 598 \$	42 \$	1 640 \$
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>868 \$</b>	<b>281 \$</b>	<b>1 149 \$</b>	927 \$	158 \$	1 085 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	190	—	190	193	—	193
<b>Bénéfice avant impôt sur le résultat</b>	<b>678 \$</b>	<b>281 \$</b>	<b>959 \$</b>	734 \$	158 \$	892 \$
Déduire les éléments suivants :						
Impôt sur le résultat	180	74	254	193	40	233
Participations ne donnant pas le contrôle	38	—	38	30	—	30
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées	3	—	3	3	—	3
<b>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>1)</sup></b>	<b>457 \$</b>	<b>207 \$</b>	<b>664 \$</b>	508 \$	118 \$	626 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	1,48 \$	0,67 \$	2,15 \$	1,58 \$	0,36 \$	1,94 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – dilué (en millions)	308,8	—	308,8	322,5	—	322,5

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

Le tableau qui suit présente sommairement les éléments d'ajustement de la société, qui font l'objet d'un rapprochement et sont décrits en détail à l'annexe 1.

Pour les périodes closes le 15 juin 2024 et le 17 juin 2023 (en millions de dollars canadiens)	<b>2024</b> <b>(12 semaines)</b>	2023 (12 semaines)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>868 \$</b>	927 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :		
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	<b>164 \$</b>	— \$
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	<b>115</b>	116
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	<b>2</b>	5
Charge relative à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	<b>—</b>	37
Éléments d'ajustement	<b>281 \$</b>	158 \$
<b>Montant ajusté du résultat d'exploitation<sup>2)</sup></b>	<b>1 149 \$</b>	1 085 \$
<b>Charges d'intérêts nettes et autres charges financières</b>	<b>190 \$</b>	193 \$
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>180 \$</b>	193 \$
Ajouter l'incidence de l'élément suivant :		
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt	<b>74 \$</b>	40 \$
Éléments d'ajustement	<b>74 \$</b>	40 \$
<b>Montant ajusté de l'impôt sur le résultat<sup>2)</sup></b>	<b>254 \$</b>	233 \$

## PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

### Rapport annuel de 2023 et Rapport du deuxième trimestre de 2024 à l'intention des actionnaires de la société

Le Rapport annuel de 2023 et le Rapport du deuxième trimestre de 2024 à l'intention des actionnaires de la société sont disponibles sous l'onglet « Investisseurs » du site Web de la société, à [loblaw.ca](http://loblaw.ca), et à [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca).

### Relations avec les investisseurs

Personne-ressource pour les investisseurs :	Personne-ressource pour les médias :
Roy MacDonald	Scott Bonikowsky
Vice-président, Relations avec les investisseurs investor@loblaw.ca	Vice-président principal, Affaires corporatives et communications pr@loblaw.ca

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à diverses autorités en valeurs mobilières du Canada par l'intermédiaire de SEDAR+ et au Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société. La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après la publication de ses résultats financiers trimestriels. Ces appels sont archivés sous l'onglet « Investisseurs » du site Web de la société, à l'adresse [loblaw.ca](http://loblaw.ca).

### Téléconférence et webémission

Les Compagnies Loblaw Limitée tiendra une téléconférence et une webémission le 25 juillet 2024 à 10 h (HE).

Pour accéder à la téléconférence, prière de composer le 416-764-8688 ou le 888-390-0546. La rediffusion sera disponible environ deux heures après la téléconférence au 416-764-8677 ou au 888-390-0541, code d'accès 397174#. Pour accéder à la webémission, veuillez cliquer sur l'onglet « Investisseurs » du site [loblaw.ca](http://loblaw.ca). Préinscription possible.

De plus amples renseignements sur la téléconférence et la webémission se trouvent sur le site Web de Les Compagnies Loblaw Limitée à l'adresse [loblaw.ca](http://loblaw.ca).

---

### Notes de fin de document du communiqué de presse

---

- 1) Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs. Voir la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse et du Rapport du deuxième trimestre de 2024 à l'intention des actionnaires de la société pour une analyse des principaux facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et des projections formulées aux présentes et pour connaître les principaux facteurs et hypothèses pris en compte lors de l'établissement de ces énoncés. Le présent communiqué de presse doit être lu en parallèle avec les documents que Les Compagnies Loblaw Limitée dépose, à l'occasion, auprès des autorités en valeurs mobilières et qui peuvent être consultés à [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca) et à [loblaw.ca](http://loblaw.ca).
  - 2) Voir la rubrique intitulée « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » figurant en Annexe 1 du présent communiqué de presse, qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
  - 3) À lire en parallèle avec la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse et du Rapport du deuxième trimestre de 2024 à l'intention des actionnaires de la société.
-

## ANNEXE 1 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

La société utilise les mesures financières et les ratios financiers non conformes aux PCGR et autres mesures financières et ratios financiers suivants : la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail; le montant ajusté du bénéfice avant impôt sur le résultat, charges d'intérêts nettes et autres charges financières et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »); le montant ajusté de la marge du BAIIA; le montant ajusté du résultat d'exploitation; le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières; le montant ajusté de l'impôt sur le résultat; le montant ajusté du taux d'impôt effectif; le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires; le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire; les flux de trésorerie disponibles; et le chiffre d'affaires des magasins comparables. Elle estime que ces mesures financières et ces ratios financiers non conformes aux PCGR et autres mesures financières et ratios financiers fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance et sa situation financières, pour les raisons indiquées ci-dessous.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société ajuste ces éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

**Marge brute du secteur Vente au détail, montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail et montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail** Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté de la marge brute par secteur avec la marge brute par secteur, laquelle fait l'objet d'un rapprochement avec les produits et le coût des ventes qui sont présentés dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère la marge brute du secteur Vente au détail et le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail comme des mesures utiles l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail et à prendre des décisions à l'égard de ses activités courantes.

Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail correspond au montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail divisé par les produits du secteur Vente au détail.

Pour les périodes closes le 15 juin 2024 et le 17 juin 2023 (en millions de dollars canadiens)	2024 (12 semaines)				2023 (12 semaines)			
	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total
Produits	13 658 \$	367 \$	(78) \$	13 947 \$	13 471 \$	348 \$	(81) \$	13 738 \$
Coût des ventes	9 288	38	—	9 326	9 279	33	—	9 312
Marge brute	4 370 \$	329 \$	(78) \$	4 621 \$	4 192 \$	315 \$	(81) \$	4 426 \$
Montant ajusté de la marge brute	4 370 \$	329 \$	(78) \$	4 621 \$	4 192 \$	315 \$	(81) \$	4 426 \$

### Montant ajusté du résultat d'exploitation, montant ajusté du BAIIA et montant ajusté de la marge du BAIIA

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance de ses activités courantes et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA correspond au montant ajusté du BAIIA, divisé par les produits.

	2024 (12 semaines)			2023 (12 semaines)		
	Vente au détail	Services financiers	Total	Vente au détail	Services financiers	Total
Pour les périodes closes le 15 juin 2024 et le 17 juin 2023 (en millions de dollars canadiens)						
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société			<b>460 \$</b>			511 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :						
Participations ne donnant pas le contrôle			<b>38</b>			30
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières			<b>190</b>			193
Impôt sur le résultat			<b>180</b>			193
Résultat d'exploitation	<b>815 \$</b>	<b>53 \$</b>	<b>868 \$</b>	925 \$	2 \$	927 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :						
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	<b>164 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>164 \$</b>	— \$	— \$	— \$
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	<b>115</b>	<b>—</b>	<b>115</b>	116	—	116
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	5	—	5
Charge relative à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	—	37	37
Éléments d'ajustement	<b>281 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>281 \$</b>	121 \$	37 \$	158 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	<b>1 096 \$</b>	<b>53 \$</b>	<b>1 149 \$</b>	1 046 \$	39 \$	1 085 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	<b>668</b>	<b>11</b>	<b>679</b>	657	14	671
Moins : Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	<b>(115)</b>	<b>—</b>	<b>(115)</b>	(116)	—	(116)
Montant ajusté du BAIIA	<b>1 649 \$</b>	<b>64 \$</b>	<b>1 713 \$</b>	1 587 \$	53 \$	1 640 \$

Outre les éléments dont il est question plus haut à la section portant sur le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, le montant ajusté du BAIIA a été touché, le cas échéant, par les éléments suivants :

**Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif** Le 24 juillet 2024, la société et Weston ont conclu une entente de règlement contraignante afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif intentées contre elles à l'échelle nationale du fait de leur implication dans un arrangement de fixation des prix dans l'ensemble de l'industrie. Au deuxième trimestre de 2024, des charges de 164 millions de dollars ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives au titre de la part de la société dans le règlement total et les coûts connexes.

**Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark** L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 050 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'établira à environ 500 millions de dollars jusqu'en 2024 et diminuera par la suite.

L'acquisition de Lifemark en 2022 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 299 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

**Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change** La société est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, la société a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des prix du carburant et du cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que la société utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par la société; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

**Charge relative à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC** Au cours du deuxième trimestre de 2023, le gouvernement fédéral a promulgué certaines lois sur les taxes à la consommation qui s'appliquaient à la Banque PC de manière rétroactive. Une charge de 37 millions de dollars, qui comprend les intérêts, a été comptabilisée à cet égard. Au quatrième trimestre de 2023, la société a déduit 13 millions de dollars des charges qui avaient été comptabilisées précédemment. La déduction était attribuable aux nouvelles directives formulées par l'Agence du revenu du Canada.

**Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières** Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières qui sont présentées dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance financière sous-jacente et pour la prise de décisions concernant ses activités de nature financière.

Pour les périodes closes le 15 juin 2024 et le 17 juin 2023 (en millions de dollars canadiens)	2024 (12 semaines)	2023 (12 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	190 \$	193 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	190 \$	193 \$

**Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt effectif** Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté de l'impôt sur le résultat avec l'impôt sur le résultat qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté de l'impôt sur le résultat comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le montant ajusté du taux d'impôt effectif correspond au montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par la somme du montant ajusté du résultat d'exploitation diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Pour les périodes closes le 15 juin 2024 et le 17 juin 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	<b>2024 (12 semaines)</b>	2023 (12 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation <sup>i)</sup>	<b>1 149 \$</b>	1 085 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>i)</sup>	<b>190</b>	193
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	<b>959 \$</b>	892 \$
Impôt sur le résultat	<b>180 \$</b>	193 \$
Ajouter l'incidence de l'élément suivant :		
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt <sup>ii)</sup>	<b>74</b>	40
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	<b>254 \$</b>	233 \$
Taux d'impôt effectif	<b>26,5 %</b>	26,3 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif	<b>26,5 %</b>	26,1 %

i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté dans les tableaux ci-dessus.

ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du résultat d'exploitation, le montant ajusté du BAIIA et le montant ajusté de la marge du BAIIA ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt.

**Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire** Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Pour les périodes closes le 15 juin 2024 et le 17 juin 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	<b>2024</b> <b>(12 semaines)</b>	2023 (12 semaines)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	460 \$	511 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(3)	(3)
<b>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société</b>	<b>457 \$</b>	<b>508 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	460 \$	511 \$
Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant)	207	118
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	667 \$	629 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(3)	(3)
<b>Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société</b>	<b>664 \$</b>	<b>626 \$</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)</b>	<b>308,8</b>	<b>322,5</b>

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire pour les périodes closes aux dates indiquées.

	<b>2024</b> <b>(12 semaines)</b>		2023 (12 semaines)	
	<b>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société</b>	<b>Bénéfice net dilué par action ordinaire</b>	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire
Pour les périodes closes le 15 juin 2024 et le 17 juin 2023 (en millions de dollars canadiens/en dollars canadiens)				
<b>Montant présenté</b>	<b>457 \$</b>	<b>1,48 \$</b>	508 \$	1,58 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :				
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	121 \$	0,39 \$	— \$	— \$
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	84	0,27	85	0,26
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	2	0,01	4	0,01
Charge relative à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	—	—	29	0,09
Éléments d'ajustement	<b>207 \$</b>	<b>0,67 \$</b>	118 \$	0,36 \$
<b>Montant ajusté</b>	<b>664 \$</b>	<b>2,15 \$</b>	626 \$	1,94 \$

**Flux de trésorerie disponibles** Le tableau qui suit présente le rapprochement, par secteur d'exploitation à présenter, des flux de trésorerie disponibles avec les entrées nettes liées aux activités d'exploitation. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile pour évaluer la trésorerie qu'elle peut affecter à des activités de financement et d'investissement supplémentaires.

Pour les périodes closes le 15 juin 2024 et le 17 juin 2023 (en millions de dollars canadiens)	2024 (12 semaines)				2023 (12 semaines)			
	Vente au détail	Services financiers	Éliminations <sup>i)</sup>	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations <sup>i)</sup>	Total
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	1 410 \$	(32) \$	23 \$	1 401 \$	1 435 \$	(167) \$	21 \$	1 289 \$
Moins :								
Dépenses d'investissement <sup>ii)</sup>	489	6	—	495	416	7	—	423
Intérêts payés <sup>i)</sup>	73	—	23	96	71	—	21	92
Paiements au titre de la location, montant net	373	—	—	373	348	—	—	348
Flux de trésorerie disponibles	475 \$	(38) \$	— \$	437 \$	600 \$	(174) \$	— \$	426 \$

i) Les intérêts payés sont inclus dans les entrées nettes liées aux activités d'exploitation du secteur Services financiers.

ii) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie de la société et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de la période à l'étude.

**Chiffre d'affaires des magasins comparables** Le chiffre d'affaires des magasins comparables correspond au chiffre d'affaires du secteur Vente au détail tiré des magasins exploités pendant les deux périodes comparables, y compris les magasins ayant subi une relocalisation, une conversion, une expansion, une réduction ou une rénovation. La société estime que cette mesure est utile pour évaluer les tendances en matière de ventes, compte non tenu de l'effet des ouvertures et des fermetures de magasins.